PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Paule tenue, le mardi 4 juillet 2023 à 19 h, à la salle du conseil de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville, Sainte-Paule.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Philippe Savard
Mesdames les conseillères	Mylaine Bégin Marie-Claude Bergeron Madeleine Bouffard
Messieurs les conseillers	Alfred D'Amours Réjean Fournier Louis-Régis Côté

Formant quorum sous la présidence du maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-07-049

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alfred D'Amours et résolu :

D'adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

2023-07-050

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Fournier et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

2023-07-051

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Fournier et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 6 juin au 3 juillet 2023 pour un montant de 45.907.97 $.

Liste des comptes payés au 4 juillet 2023 :

Liste des prélèvements :	30,576.62 $
Liste des salaires nets payés :	15,331.35 $
Total des comptes au 4 juillet 2023 :	**45,907.97 $**

AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

2023-07-052

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de **38 884 02 $** en date du 26 juin 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alfred D'Amours et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Paule approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 4923 à 4936 totalisant un montant de **38 884.02 $**

Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AUTORISATION DES COMPTES À PAYER PARTIE 2

2023-07-053

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Fournier et résolu :

D'AUTORISER les paiements suivants :

- Facture AVRIL 2023 de Colombe Desjardins au montant de $220.00 taxes incluses, pour les frais d'entretien du bureau municipal.

- Facture JUIN 2023 de Colombe Desjardins au montant de $135.00 taxes incluses, pour les frais d'entretien du bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AUTORISATION DE PAIEMENT - CONSTRUCTION DU NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

2023-07-055

CONSIDÉRANT QUE l''entrepreneur *Construction René Bouchard inc.* a fait parvenir les demandes de paiement numéro 004 en date du 4 mai et numéro 005 en date du 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architectes *Rive architecture* a fait la vérification de ces demandes de paiement et que celles-ci sont conformes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Régis Côté et résolu :

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim Marie-Lyne Morneau à effectuer le paiement des demandes numéros 004 correspondant à la facture 1039 daté du 10 mai 2023 et 005 correspondant à la facture 1055 daté du 19 juin 2023, concernant la période du 1er avril au 31 mai 2023, et totalisant un montant de 584,854.84 $ à l'entrepreneur *Construction René Bouchard inc.* pour les travaux de construction du garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

FIN D'EMPLOI DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

2023-07-054

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-12-220, par laquelle la directrice générale et greffière-trésorière a été embauchée à compter du 9 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du 2 février 2023 de la directrice générale et greffière-trésorière prévoyant une période probatoire de 6 mois commençant à courir à compter du 9 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE pour les motifs contenus à la lettre de fin d'emploi qui sera transmise suivant l'adoption de la présente résolution, que la période probatoire a démontré un rendement insatisfaisant de la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le présent dossier, incluant la lettre de fin d'emploi, est confidentiel;

EN CONSÉQUENCE

IL est proposé par M. le conseiller Alfred D'Amours et résolu :

DE mettre fin à l'emploi de la directrice générale et greffière-trésorière à compter du 4 juillet 2023;

DE mandater M. le maire Philippe Savard, afin de signer et transmettre pour et au nom de la Municipalité la lettre de fin d'emploi ainsi qu'une copie conforme de la présente à la directrice générale et greffière-trésorière.

Mesdames les conseillères Marie-Claude Bergeron, Mylaine Bégin et Madeleine Bouffard se prononcent contre la décision.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AVIS DE MOTION REGLEMENT NUMÉRO 430-23

2023-07-056

Madame Marie-Claude Bergeron, conseillère au siège #3, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil du *Règlement numéro 430-23 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Sainte-Paule*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 430-23 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

2023-07-057

ATTENDU QU' en application de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, laquelle a été sanctionnée le 1er avril 2021, les municipalités doivent modifier ou se doter d'un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Paule doit adopter le règlement prévu au chapitre V.0.1 du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) afin de contrôler la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE la municipalité doit se doter d'un Comité de démolition afin de pouvoir rendre des décisions sur les demandes, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE ce règlement vise à assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé**;**

Il est proposé par le conseiller monsieur Louis-Régis Côté et résolu d'adopter, à des fins de consultation publique, le *Projet de règlement numéro 430-23 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Sainte-Paule* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire autorise une période de question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-07-058

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Régis Côté et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 6 juin 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h19

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

_____
Philippe Savard, maire

_____
Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière